

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Votants	Quorum
19	18	18	10

Date de la convocation 30/08/2023

Date de publication 30/08/2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre Septembre, à vingt heures, en application des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GELLOZ Bernard, Maire.**

Présents : GELLOZ Bernard, GRELLIER Jean-Marc, CAROLI Nadine, PAPIN Christophe, PEIGNELIN Cécile, VOYEZ Dominique, TERRIER Robert, CHAVANNE Claire, FRANCOZ Gisèle, FRANCOZ Thierry, DELOCHE Serge, GELLOZ Béatrice, GELLOZ Olivier, ABALZI Mélanie, GELLOZ Sarah, LACOSTE Sylvaine, LOOS Christian, LÉONARDI Bernard

Excusée : MINNE Laura

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 24 Juillet 2023

Madame CAROLI Nadine est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Contrat Cristal Services année scolaire 2023/2024
- 2) Achat mobilier bibliothèque
- 3) Achat matériel informatique bibliothèque
- 4) Règlement intérieur bibliothèque
- 5) Location salle des fêtes aux professionnels de la commune

Objet de la délibération n° 1 :
CONTRAT CRISTAL SERVICES
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Monsieur le Maire propose aux conseillers de renouveler le contrat de nettoyage de l'école primaire, à raison de 2 soirs par semaine, à l'entreprise suivante :

- CRISTAL SERVICES, domiciliée à SAINT-OFFENGE (73),
Pour un montant de 104 € HT par intervention sous contrat

Débat :

Question de C. LOOS : Cette entreprise fait-elle le nettoyage de la totalité de l'école ?

Mr le Maire répond qu'elle s'occupe de l'école primaire le Mardi et le Jeudi, ainsi que de dépannage ponctuel en cas d'absence d'un agent.

C. LOOS suggère de proposer les coordonnées de cette entreprise aux associations communales afin d'effectuer le nettoyage de la salle des fêtes après leurs manifestations car elle a du matériel plus adapté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 2 :
ACHAT MOBILIER BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire d'acquérir du mobilier pour l'installation de la future bibliothèque municipale.

Il ajoute que ces achats sont subventionnés à hauteur de 20 % par Savoie Biblio.

Après avoir étudié les différentes offres, il propose d'allouer une enveloppe de 4.500 € TTC pour ces acquisitions qui seront affinées avec l'équipe de bénévoles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 3 :
ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il convient d'acquérir du matériel informatique pour la gestion de la future bibliothèque municipale, ainsi qu'un logiciel spécifique.

Il ajoute que l'équipement informatique est subventionné à hauteur de 30 % par Savoie Biblio.

Débat :

Mme C. PEIGNELIN explique qu'elle s'est renseignée auprès de 3 éditeurs de logiciels dont les systèmes sont similaires. Le choix se portera sur l'accompagnement proposé.

Mr le Maire précise qu'il faut commander rapidement pour pouvoir ouvrir la bibliothèque début Novembre.

Après avoir étudié les différents devis, le Maire propose de choisir le logiciel DECALOG pour un montant total d'investissement de 4.554 € HT et un coût annuel de fonctionnement de 574 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 4 :
REGLEMENT INTERIEUR BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire indique que l'adoption d'un règlement intérieur de la bibliothèque municipale est nécessaire pour en assurer le bon fonctionnement, tant pour les bénévoles que pour les usagers.

De ce fait, il est proposé de valider les termes du règlement intérieur de la bibliothèque et d'approuver son entrée en vigueur à compter de son adoption.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 5 :
LOCATION SALLE DES FETES AUX PROFESSIONNELS DE LA COMMUNE

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour et sera reportée lors d'un prochain Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Rentrée scolaire

Les effectifs sont de 127 élèves, en légère baisse, ce qui risque d'entraîner une fermeture de classe.

Affouage

Les inscriptions se font en Mairie jusqu'au 30 Septembre. Le coût est de 80 € par affouagiste. Une réunion aura lieu avec l'ONF afin de définir les préconisations utiles.

Zone Agricole Protégée

Une réunion aura lieu prochainement avec Mr Olivier GELLOZ afin de répertorier ces éventuelles zones.

Aménagement de l'esplanade de la salle des fêtes

Mme Béatrice GELLOZ est en charge du projet.

Conteneurs semi-enterrés

Suite à l'intervention de Mr Thierry FRANCOZ, Mr le Maire indique qu'ils seront mis en place en 2024.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire,



Le Secrétaire de séance,

A blue ink signature of the Secretary of the meeting.

Mairie

25 route Sainte-Euphémie - 73100 Saint-Offenge
Tél. 04 79 54 91 71 – mairie@saintoffenge.fr
www.mairie-stoffenge.fr